

TLM/TASS  
**BURKINA FASO**

-----  
Unité-Progrès-Justice

**IV<sup>E</sup> REPUBLIQUE**

-----  
**TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION**

*Session permanente*

**ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION**

**COMMISSION DES FINANCES  
ET DU BUDGET (COMFIB)**

**RAPPORT N°2024-027/ALT/COMFIB**

**DOSSIER N°105 :**        **RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT  
AUTORISATION DE RATIFICATION DE  
L'ACCORD DE PRET SIGNE LE 26 FEVRIER 2024,  
ENTRE LE BURKINA FASO ET LA BANQUE  
AFRICAINNE DE DEVELOPPEMENT (BAD), POUR  
LE FINANCEMENT DU PROJET DE  
DEVELOPPEMENT DES CHAÎNES DE VALEURS  
INTEGREES DE L'ELEVAGE AU BURKINA FASO  
(PDCVIE-BF)**

Présenté au nom de la Commission des finances et du budget (COMFIB), par le  
député **Daouda DIALLO**, rapporteur.

*Septembre 2024*

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi 03 septembre de 11 heures 25 minutes à 13 heures 18 minutes et le jeudi 05 septembre de 11 heures 30 minutes à 13 heures 16 minutes, la Commission des finances et du budget (COMFIB) s'est réunie en séances de travail, sous la présidence du député Moussa NOMBO, Président de ladite Commission, à l'effet d'examiner le projet de loi portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé le 26 février 2024 entre le Burkina Faso et la Banque africaine de développement (BAD), pour le financement du Projet de développement des chaînes de valeurs intégrées de l'élevage au Burkina Faso (PDCVIE-BF).

Auparavant, la COMFIB a tenu une séance d'appropriation sur ledit projet de loi le mardi 20 août 2024, de 13 heures 25 minutes à 14 heures 55 minutes.

Le Gouvernement était représenté aux séances d'audition et d'adoption du rapport par Monsieur Amadou DICKO, Ministre délégué auprès du Ministre de l'Agriculture, des ressources animales et halieutiques, chargé des ressources animales. Il était assisté de ses collaborateurs et de représentants du Ministère de la Justice et des droits humains, chargé des relations avec les institutions.

Les Commissions saisies pour avis étaient représentées ainsi qu'il suit :

- la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS), par le député Ouendenmanègdè Hermann YELKOUNY,
- la Commission du développement durable (CDD), par le député Nonyeza BONZI.

Les listes de présence sont jointes en annexe.

Après avoir souhaité la bienvenue à la délégation gouvernementale, le Président de la Commission a proposé le plan de travail suivant qui a été adopté :

- audition du Gouvernement,
- débat général,
- examen du projet de loi article par article,
- appréciation de la Commission.

## **I. AUDITION DU GOUVERNEMENT**

Le Gouvernement a présenté l'exposé des motifs autour des points suivants :

- justification du projet,
- objectifs du projet,
- description technique du projet,
- coût du projet et caractéristiques de financement,
- indicateurs de rentabilité économique et financière,
- impacts environnementaux et sociaux du projet.

En guise d'introduction, il a indiqué que le secteur agro-sylvo-pastoral au Burkina Faso reste l'un des principaux piliers de l'économie nationale. Il occupe un peu plus de 63% de la population active et constitue la principale source de revenus en zone rurale.

Le sous-secteur des ressources animales et halieutiques a contribué au Produit intérieur brut (PIB) à hauteur de 2,3% en 2020 et 5% en 2021 (DGEP/MEFP, note de cadrage mars 2022) l'élevage constitue le troisième pilier de l'économie. Le sous-secteur contribue grandement à la lutte contre la pauvreté, surtout en milieu rural, à travers la création d'emplois et la génération de revenus substantielles.

En outre, les risques induits par le changement climatique deviennent de plus en plus fréquents et coûteux, menaçant les moyens de subsistance et exacerbant les vulnérabilités existantes.

En dépit de l'insécurité, les structures régaliennes assurent un fonctionnement régulier de l'Administration publique au niveau central et dans les régions et opèrent de façon prudentielle dans les zones les plus exposées à l'insécurité. Principale référence des programmes de coopération et de développement, le Plan d'action pour la stabilisation et le développement (PA-SD) 2023-2025 promeut une approche stratégique de stabilisation qui conjugue des actions de sécurité, d'urgence et de développement.

Dans ce contexte, le PDCVIE se veut une contribution à la stabilisation, à la cohésion sociale et au développement à travers l'appui aux bénéficiaires pour renforcer leur résilience.

Le PDCVIE est cofinancé par la Banque africaine de développement (BAD), les bénéficiaires et le Gouvernement du Burkina Faso.

## **I.1. Justification du projet**

Selon les données de la première Enquête nationale sur le cheptel (ENC1, 2019), le cheptel national est composé de 9,2 millions de bovins, 10,7 millions d'ovins, 10,6 millions de caprins, 1,3 million de porcins, 1,4 million d'ânes, 141 000 chevaux, 27 000 chameaux et 34,6 millions de volailles. Aussi, deux grands systèmes d'élevage coexistent au niveau de la plupart des espèces animales. Il s'agit des systèmes traditionnels (extensifs) et des systèmes améliorés (semi-intensifs à intensifs).

- *Les systèmes traditionnels :*

Les systèmes traditionnels d'élevage des ruminants domestiques (bovins, ovins et caprins) comprennent le type transhumant et le type sédentaire. Le type transhumant est pratiqué par les pasteurs et agropasteurs et concerne surtout les bovins. L'élevage sédentaire, généralement pratiqué par les agro-éleveurs, se subdivise en un système agropastoral à gros ruminants et un système mixte intégré agriculture-élevage (Politique nationale de développement durable de l'élevage (PNDEL 2010-2025)). Les systèmes traditionnels d'élevage des ruminants domestiques fournissent des produits (viande, lait, cuirs et peaux, fumier, force de travail, etc.) dont certains sont vendus, notamment pour subvenir aux besoins des ménages. A côté de ces systèmes ci-dessus décrits, existent des élevages traditionnels de volailles et de porcs.

- *Les systèmes améliorés :*

Il est noté l'émergence de systèmes d'élevage améliorés, surtout en zone périurbaine. Ces initiatives sont le fait de nouveaux acteurs (fonctionnaires, retraités, commerçants, hommes d'affaires, etc.) qui investissent dans l'élevage à visée commerciale. Ainsi, on distingue l'embouche bovine et ovine intensive ou semi-intensive et l'élevage laitier amélioré ou moderne. C'est un système qui repose essentiellement sur des intrants achetés.

Bien que certaines améliorations aient été enregistrées ces dernières années grâce à la mise en œuvre de la PNDEL 2010-2025, la productivité dans la plupart des systèmes de production reste faible. En 2020, la production moyenne de lait par vache et par an était de 110 litres et le poids carcasse par tête était de 113 kg pour les bovins, 9 kg pour les ovins, 8 kg pour les caprins et 24 kg pour le porc. Cette faible productivité est principalement due à des progrès limités dans l'amélioration des ressources génétiques, à une charge de morbidité élevée due à la faible fourniture de services de santé animale ainsi qu'à l'inadéquation des pratiques de production en matière d'élevage.

En termes de valeur ajoutée, à l'exception de la transformation de la viande dans les abattoirs et les boucheries, de la transformation artisanale des cuirs et des peaux et de la transformation du lait en produits à faible durée de conservation (le lait caillé, la crème et le beurre), le sous-secteur est généralement caractérisé par une faible capacité de transformation des produits. La principale activité à valeur ajoutée est la facilitation du transfert d'animaux sur pied vers des pays voisins.

Dans l'objectif d'améliorer durablement la productivité et la compétitivité des productions animales, le Gouvernement burkinabè, à travers le Ministère en charge des ressources animales et halieutiques, a introduit une requête auprès de la BAD en 2021 pour le financement du sous-secteur de l'élevage. C'est en donnant suite à cette requête qu'est née l'idée du Projet de développement des chaînes de valeur intégrées de l'élevage au Burkina Faso (PDCVIE-BF).

L'opération ciblée est bien ancrée dans la stratégie de la BAD pour remédier à la fragilité et renforcer la résilience en Afrique pour un engagement de qualité dans les Etats en transition. Le projet cadre avec la stratégie décennale de la Banque (2013-2022) et participe à l'atteinte de quatre de ses cinq priorités stratégiques, à savoir nourrir l'Afrique, industrialiser l'Afrique, intégrer l'Afrique et améliorer la qualité de vie des Africains.

Au niveau national, le PDCVIE contribue aux objectifs gouvernementaux du Plan national de développement économique et social (PNDES) II, 2021-2025 et du PASD. Au niveau sectoriel, le projet est aligné sur le pilier 1 de la Politique sectorielle production agro-sylvo-pastorale (PS-PASP) 2018-2027 qui vise « à réduire de moitié la proportion des personnes vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle », opérationnalisée par le Plan stratégique national pour l'investissement agro-sylvo-pastoral (PNIASP) 2021-2025.

L'un des objectifs de ces référentiels dans le sous-secteur de l'élevage est de réduire l'exportation des animaux sur pieds au profit de la viande de qualité produite dans des unités de transformations modernes répondant aux normes requises.

Le projet dans son intervention vise le développement des infrastructures aux normes de transformation et de commercialisation des produits carnés ; tout en améliorant la production et la productivité des productions animales ciblées.

Selon les prévisions, la population au Burkina Faso devrait atteindre 45 millions d'habitants d'ici 2050, dont 50% vivront dans les villes. En conséquence, la demande intérieure de viande devrait augmenter de 284%, passant de 272 000 tonnes en 2015

à 1,04 million de tonnes en 2050. La combinaison des augmentations prévues de la demande nationale et sous régionale de produits animaux et de la position d'importateur du Burkina Faso pour les produits laitiers et avicoles constituent de forts facteurs d'incitations pour le développement de la production locale et offre des opportunités pour générer une croissance rapide en termes d'emplois, de revenus et de développement socio-économique global.

## **I.2.Objectifs du projet**

L'objectif de développement du Projet est de « *contribuer à l'amélioration des conditions de vie, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations de sa zone d'intervention* ».

De façon spécifique, il s'agit d'améliorer durablement la productivité et la production des systèmes de productions animales ciblés (bovin, petits ruminants, porc, volaille) ; promouvoir la production et la transformation aux normes de viandes et leur accès aux marchés.

## **I.3. Description technique du projet**

### **I.3.1- Description technique du projet**

Le projet vise l'amélioration des conditions de vie ainsi que la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations de sa zone d'intervention. Les principaux résultats attendus de la mise en œuvre du projet sont :

- la plateforme fonctionnelle de production et de transformation de viande aux normes à Bobo-Dioulasso est réalisée ;
- la productivité du cheptel ciblé est augmentée d'environ 15% ;
- la quantité de viande transformée aux normes de 21 400 tonnes est augmentée ;
- le financement de 750 sous projets au profit des acteurs des chaînes de valeurs ciblées ;
- la création de 4 000 emplois directs.

### **I.3.2- Composantes du projet**

Le PDCVIE est structuré en trois composantes que sont :

- l'augmentation de la productivité et de la production du cheptel ciblé ;
- la promotion de la transformation aux normes des produits carnés ciblés et de leur accès aux marchés ;
- la coordination du projet.

## **Composante 1 : Augmentation de la productivité et de la production du cheptel ciblé**

L'objectif de cette composante est de contribuer à l'accroissement de la productivité et de la production des chaînes de valeurs ciblées par des investissements conséquents et un meilleur accès aux services, aux équipements et aux intrants adaptés. Cette composante sera mise en œuvre à travers trois sous-composantes, à savoir :

- la valorisation du potentiel génétique des races locales ;
- l'amélioration de l'alimentation et de la santé animale ;
- la professionnalisation des acteurs des chaînes de valeurs ciblées.

### ***Sous-composante 1.1 : Valorisation du potentiel génétique des races locales***

L'objectif de cette sous-composante est de contribuer à l'amélioration des performances pondérales des animaux d'abattage. Dans l'optique d'assurer un approvisionnement régulier en matières premières de qualité à l'abattoir qui sera réalisé dans le cadre du PDCVIE, il est prévu des actions d'amélioration des performances de production des races locales par l'opérationnalisation d'un centre d'amélioration génétique des races locales. A cet effet, les activités principales suivantes seront réalisées :

- la mise à niveau de la station d'amélioration génétique de races locales de Samandéni ;
- l'acquisition des noyaux reproducteurs améliorés pour le centre et les associations d'éleveurs ;
- l'acquisition des géniteurs exotiques mâles ;
- l'acquisition des femelles de races locales ;
- la production et la diffusion des coqs locaux.

Pour la mise en œuvre des activités de cette sous-composante, le projet établira des protocoles/conventions de partenariat basés sur les résultats avec des institutions incluant les Directions générales et régionales des services techniques en charge du foncier et des aménagements, les communes de la zone d'intervention du projet et des prestataires de services.

### ***Sous-composante 1.2 : Amélioration de l'alimentation et de la santé animale***

Cette sous-composante a pour objectif d'améliorer l'alimentation et la santé animale. En effet, la couverture sanitaire du cheptel et l'accompagnement de proximité des éleveurs en milieu rural restent un défi majeur au Burkina Faso pour

le développement de l'élevage. Pour ce qui est de l'alimentation animale, un déficit fourrager et nutritionnel est beaucoup accentué pendant la période sèche.

Ainsi, l'optimisation de la productivité nécessitera l'amélioration de la situation alimentaire, nutritionnelle et sanitaire du cheptel ciblé de la zone d'intervention du Projet. L'atteinte des objectifs de cette sous-composante se fera à travers :

- la promotion des cultures fourragères ;
- la promotion de la fauche et de la conservation du fourrage naturel ;
- la valorisation des techniques innovantes de production d'aliments et de rationnement ;
- la promotion des dispositifs sanitaires et d'appui-conseil privés de proximité.

### ***Sous-composante 1.3 : Professionnalisation des acteurs des chaînes de valeurs ciblées***

Cette sous-composante vise à améliorer l'organisation et les compétences techniques des acteurs de la chaîne de valeurs bétail-viande ainsi que les capacités du Ministère en charge de l'élevage. La mise en œuvre de cette sous-composante se fera à travers les activités principales suivantes :

- la structuration et la professionnalisation des organisations paysannes ;
- le renforcement des capacités du Ministère en charge de l'élevage.

## **Composante 2 : Promotion des transformations et chaînes de distribution de produits carnés**

L'objectif de cette composante est d'augmenter la quantité de viande transformée aux normes internationales. Elle sera mise en œuvre à travers les sous-composantes suivantes :

- la construction d'une Plateforme de production et de transformation de viande (PPTV) à Bobo-Dioulasso ;
- la promotion de la sécurité sanitaire et de la démarche qualité des viandes ;
- l'amélioration de l'accès aux marchés et aux financements.

### ***Sous composante 2.1 : Construction d'une PPTV à Bobo-Dioulasso***

L'objectif de cette sous-composante est de mettre à la disposition des consommateurs, des produits carnés de qualités sanitaire et nutritionnelle irréprochables. La mise en œuvre de cette sous-composante se fera par les activités principales suivantes :

- l'aménagement du site et gestion des services communs ;

- la mise en place des infrastructures et équipements d'abattoir frigorifique aux normes ;
- la mise en place d'unités de transformation (charcuterie moderne) et de transport ;
- la recherche de marchés d'écoulement ;
- le renforcement de capacités des acteurs.

***Sous-composante 2.2 : Promotion de la sécurité sanitaire et de la démarche qualité des viandes***

La sécurité sanitaire et la qualité des viandes produites seront assurées grâce à la promotion de l'abattage répondant aux normes. Cette démarche qualité passera également par le contrôle de l'usage des produits vétérinaires (antimicrobiens, vaccins, etc.) dans le maillon production, notamment dans les ateliers d'embouche, des élevages naisseurs, dans les aires de quarantaines, etc. L'objectif est de protéger la santé des consommateurs sur le plan national et permettre une compétitivité des produits issus de la PPTV de Bobo-Dioulasso sur le marché sous régional et international. Il s'agira de :

- créer des zones de quarantaines pour le bétail en attente d'abattage ;
- promouvoir la promotion de standard des viandes et produits transformés ;
- mettre en place une formation de technicien supérieur au métier de la viande.

***Sous-composante 2.3 : Amélioration de l'accès aux marchés et aux financements***

Cette sous-composante prévoit des interventions d'accompagnement et d'encadrement des entreprises commerciales qui souhaitent investir dans le développement de la chaîne de valeurs de viande : fournisseurs de services, producteurs d'aliments, fermes d'embouche et de finition, entreprises d'abattage et de transformation, etc. Cet accompagnement permettra de gérer les risques, renforcer leurs capacités de gestion des opérations, accéder au financement en vue de tirer profit du marché des produits carnés.

Cette sous-composante sera mise en œuvre par les principales activités suivantes :

- mise en place de plateformes multi-acteurs des chaînes de valeurs « bétail-viande, volailles et porc » ;
- modernisation du système d'information sur les marchés agro-sylvo-pastoraux et halieutiques ;
- soutien à l'organisation/participation aux foires et manifestations commerciales et facilitation de l'accès aux financements.

### **Composante 3 : Coordination du projet**

Elle est dédiée à la coordination du Projet qui est articulée autour des sous-composantes « Gestion du projet » et « Suivi environnemental et social ».

#### ***Sous-composante 3.1. : Gestion du projet***

La sous-composante « Gestion du Projet » est articulée autour des actions suivantes :

- la préparation au démarrage du Projet ;
- la gestion administrative et financière ;
- le suivi évaluation et apprentissage du Projet ;
- la gestion des savoirs et la diffusion des bonnes pratiques ;
- la communication sur le Projet ;
- l'accompagnement des missions de supervision et achèvement du Projet.

#### ***Sous composante 3.2. : Suivi environnemental et social (SES)***

Cette sous-composante traitera de :

- la réalisation d'études complémentaires (évaluation environnementale stratégique) ;
- la mission de suivi interne pour les SES ;
- la réalisation d'audits réguliers de catégorie A à l'an 3 et de catégorie B à l'an 5 ;
- l'évaluation à mi-parcours/audit final de la mise en œuvre des instruments de sauvegarde environnementale et sociale ;
- l'atelier de formation des cadres impliqués dans le SES dont ceux des services techniques déconcentrés ;
- la visite d'échanges des cadres ANEVE (aspects agroindustriels) ;
- l'équipement en matériel informatique pour les départements impliqués dans le SES.

### **1.4. Coût du Projet et caractéristiques du financement**

Le coût du Projet est estimé à trente-un millions quatre-vingt-six mille huit cent douze (31 086 812) millions d'UC, soit vingt-cinq milliards soixante-quatorze millions cent vingt-huit mille (25 074 128 000) francs CFA hors taxes et droits de douanes. Un taux d'imprévus physiques et financiers de 5% sur le coût de base a été appliqué à l'ensemble du coût du Projet.

Le Projet sera financé par un prêt de la BAD d'un montant de vingt-neuf millions six cent mille (29 600 000) UC, soit environ vingt-trois milliards huit cent dix-sept

millions (23 817 000 000) de francs CFA. La contribution du Gouvernement est estimée à cent vingt-trois mille huit cent douze (123 812) UC, soit cent quatre millions six cent quatre-vingt-six millions (104 696 000 000) de francs CFA et celle des bénéficiaires est d'un million trois cent soixante-trois mille (1 363 000) UC, soit un milliard cent cinquante-deux millions (1 152 000 000) de francs CFA.

C'est le financement de la BAD qui fait l'objet de ratification.

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

Montant du prêt	29 600 000 UC, soit 23 817 432 800 francs CFA
Date de signature de l'accord	26 février 2024
Date d'entrée en vigueur	120 jours
Commission d'engagement	0,75% par an
Commission de service	1% par an du solde non décaissé
Maturité du prêt	50 ans
Différé du prêt	10 ans
Date de clôture	30 avril 2029
Période de remboursement	Semestrielle
Durée du projet	05 ans

### **I.5. Indicateurs de rentabilité économique et financière**

En termes de profitabilité globale, le projet affiche un taux de rentabilité interne économique (TRIE) satisfaisant de 23,1 % et une valeur actualisée nette (VAN) de 45,25 millions de USD, au coût d'opportunité du capital de 8,6%, ce qui est jugé satisfaisant compte tenu de la nature des activités retenues par le projet.

L'analyse financière montre que toutes les activités du projet sont rentables pour un taux d'actualisation de 8,6%, avec un taux de rentabilité interne (TRI) qui varie entre 20,8% (santé animale) et 65,5% (complexe d'abattoirs) et des valeurs actuelles nette (VAN) qui varient entre trois cent quatre-vingt-dix-huit mille six cent quatre-vingt (398 680) et vingt-un (21 000 000 000) francs CFA (complexe d'abattoirs) de XOF.

Principales données économiques et financières

TRF, VAN (scénario de base)	16,4 % soit 45,25 millions USD
TRE (scénario de base)	23,1 %

## **I.6. Impacts environnementaux et sociaux du Projet**

Sur la base de la législation nationale en vigueur, le projet devrait réaliser une évaluation environnementale stratégique, compte tenu de l'étendue de ses zones d'intervention et également des évaluations environnementales spécifiques (EIES, NIES), prescriptions environnementales pour les différents sous-projets qui seront réalisés.

Conformément à la réglementation en vigueur au Burkina Faso, toutes les interventions dans le cadre du Projet, susceptibles de générer des répercussions sur l'environnement et les populations environnantes, seront soumises à une Evaluation environnementale (EE) afin d'identifier les meilleures options possibles, les impacts environnementaux et sociaux ainsi que les mesures d'atténuation adéquates de ces impacts négatifs.

Ainsi, le projet est classé en Catégorie A conformément à la réglementation nationale et en Catégorie 1 selon le Système de sauvegardes intégrés (SSI) de la Banque.

Les instruments de sauvegarde environnementale et sociale qui s'appliquent à ce projet sont :

- le plan d'engagement environnemental et social ;
- les plans de sauvegarde opérationnelle en matière de biodiversité ;
- le plan de sauvegarde opérationnel pour la prévention et le contrôle de la pollution, gaz à effet de serre, matières dangereuses et utilisation efficiente des ressources ;
- le plan de sauvegarde opérationnel sur les conditions de travail, santé et sécurité ;
- l'évaluation environnementale stratégique, assortie de cadre de gestion environnementale et sociale ;
- l'étude d'impact environnemental et social assortie ;
- les notices d'impact environnementales et sociales assorties de plan de gestion environnementale et sociale ;
- les prescriptions environnementales.

En Conclusion, le Ministre a relevé que le PDCVIE permettra d'améliorer les conditions de vie et la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations des zones d'interventions à travers l'amélioration durable de la productivité et la production du cheptel ciblé (bovin, petits ruminants, porc, volaille) et de la

promotion de la production et de la transformation aux normes de viandes et de leur accès aux marchés.

Le PDCVIE est en cohérence avec la politique agricole du Gouvernement déclinée dans le PNDES II et le Plan d'action pour la stabilisation et le développement (PASD) en matière de lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle qui met au centre des préoccupations nationales la dynamisation du secteur de production agro-sylvo-pastoral et l'amélioration des conditions de vie des ménages, notamment en milieu rural.

Sa mise en œuvre mobilisera prioritairement les structures techniques des ministères en charge du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique, de l'économie et des finances, de la recherche, du commerce, du genre, des collectivités territoriales, le secteur privé et les bénéficiaires.

Au regard des données ci-dessus et des dispositions convenues dans l'Accord de financement, le Projet est techniquement réalisable et économiquement viable.

## II. DEBAT GENERAL

Au terme de l'exposé du Gouvernement, les commissaires ont exprimé des préoccupations à travers des questions auxquelles des éléments de réponse leur ont été apportés.

**Question n°01 :** **Le Projet semble peu ambitieux au regard de son coût. Qu'entend faire le Gouvernement pour développer davantage le secteur de l'élevage et améliorer sa contribution au Produit intérieur brut (PIB) ?**

**Réponse :** Dans le cadre de la recherche de la souveraineté alimentaire, le Gouvernement a entrepris plusieurs actions dans le domaine de la production pastorale. Ce projet vient en complément d'autres actions en cours, soit sur financement national, soit avec l'accompagnement des partenaires pour faire du secteur de l'élevage, au Burkina Faso, un secteur moderne. A travers le PDCVIE, le pays devrait disposer d'un abattoir moderne qui répond aux normes et standards internationaux. Dans le cadre de l'Offensive, des zones pastorales modernes sont prévues. Toutes ces actions devraient permettre d'améliorer la contribution du secteur au PIB.

**Question n°02 :** **La sous-composante 2.2 traite de la « *Promotion de la sécurité sanitaire et de la démarche qualité des viandes* ». Au stade actuel, qu'est-ce qui est entrepris pour assurer les mesures d'hygiène lors du transport de la viande ?**

**Réponse :** L'hygiène dans le transport de la viande est une problématique importante qui est prise à bras le corps par les services techniques du Ministère de l'Agriculture, des ressources animales et halieutiques (MARAHA). En effet, des campagnes de sensibilisation ont été organisées au profit des bouchers et transformateurs de viande sur des mesures minimales de respect des normes de transport et de conservation de la viande. Aussi, dans le cadre de certains projets et programmes du MARAH (Projet de développement du pastoralisme au Sahel par exemple), il est prévu l'acquisition d'équipements spécifiques

comme les tricycles frigorifiques dédiés au transport de la viande issue des abattoirs. D'autres équipements modernes sont également prévus au profit des transformateurs de viande pour améliorer l'hygiène.

**Question n°03 :** Le point (ii) de la sous composante 2.2 « *Promotion de la sécurité sanitaire et de la démarche qualité des viandes* » traite de la promotion de standard de viandes et de produits transformés. Qu'en est-il des autres produits issus de l'élevage (lait, cuir, peaux, ...) ?

**Réponse :** Les autres produits de l'élevage font également l'objet de sécurité alimentaire et de démarche qualité, au même titre que la viande et les produits carnés. Pour la filière lait par exemple, la Direction générale des productions animales (DGPA) et l'Agence burkinabè de normalisation, de la métrologie et de la qualité (ABNORM) contribuent en ce moment, à la mise en œuvre d'un projet sur l'harmonisation et la certification des normes africaines du lait, sous le leadership de l'Organisation africaine de normalisation (ORAN), en collaboration avec la Banque africaine de développement (BAD).

**Question n°04 :** Pourquoi ce projet n'intègre-t-il pas le volet développement de la pisciculture ?

**Réponse :** Le projet intervient en complémentarité avec d'autres projets tels que le Projet de développement intégré des chaînes de valeurs maïs, soja, volaille et poisson et de résilience (PIMSAR) et le Projet de résilience et de la compétitivité de l'élevage (PRECEL) qui accompagnent le domaine de la pisciculture.

**Question n°05 :** Une étude d'impact environnemental et social a-t-elle été menée dans le cadre de ce projet ?

**Réponse :** Une étude d'impact environnemental et social a été réalisée lors du processus de préparation du Projet. En effet, du fait des investissements qui sont prévus dans le Projet, cette étude était

nécessaire avant même l'adoption du Projet au Conseil d'administration de la banque.

**Question n°06 :** **Il est prévu une contribution des bénéficiaires du Projet à hauteur de 1, 363 milliard de francs CFA. Quelles seront les modalités de ladite contribution ?**

**Réponse :** La contribution des bénéficiaires se fera en nature et en espèce. En effet, le Projet prévoit financer sept cent cinquante (750) sous-projets composés de sept cents (700) microprojets et de cinquante (50) projets moyens. Les promoteurs contribueront à travers la mobilisation des agrégats pour les différents investissements et les sous-projets seront financés par une combinaison de leurs ressources propres et une subvention sur les ressources du projet.

**Question n°07 :** **Le Gouvernement a-t-il prévu des canaux de sensibilisation des éleveurs qui s'adonnent à l'automédication sur leur cheptel ?**

**Réponse :** Dans le cadre des actions mises en place par le Gouvernement pour améliorer la production et la productivité du cheptel, l'amélioration de la santé animale figure en bonne place. Dans ce cadre, des sensibilisations sont en cours et d'autres mesures sont en train d'être prises pour améliorer l'accès des éleveurs aux services de santé à des coûts incitateurs.

**Question n°08 :** **Le Gouvernement peut-il porter à la connaissance des députés le coût de chaque composante ?**

**Réponse :** *Composante 1* : Augmentation de la productivité et de la production des filières animales ciblées : 3 945 729 620 francs CFA, soit 15,1% ;

*Composante 2* : Promotion de la transformation aux normes des produits carnés ciblés et de leur accès aux marchés : 17 050 671 439 francs CFA, soit 65,1% ;

*Composante 3* : Coordination du projet : 3 808 106 796 francs CFA, soit 14,5% et Imprévus : 1 397 979 857 francs CFA, soit 5,3%.

**Question n°09 :** **Quel est le rapport du projet avec les espaces pastoraux et, d'autre part, avec les couloirs de transhumance dans un contexte de forte démographie et de terrorisme ?**

**Réponse :** L'élevage pastoral connaît de nos jours de nombreuses difficultés liées d'une part à l'insuffisance et/ou la remise en cause des espaces pastoraux existants et d'autre part, aux faibles aménagements existants dans ces espaces. Les conséquences sont, entre autres, l'exacerbation des conflits entre acteurs pour l'accès et l'utilisation des ressources naturelles.

Dans le cadre du PDCVIE, il est prévu la réalisation d'infrastructures pastorales, d'adductions d'eau potable simplifiées (AEPS), de production de cultures fourragères (7500 ha) en toute saison. Cet apport viendra atténuer les conflits liés aux espaces pastoraux. Par ailleurs, dans les actions du Projet, les sensibilisations des éleveurs sur diverses thématiques seront des occasions pour traiter de la cohabitation pacifique avec les autres utilisateurs des ressources naturelles.

**Question n°10 :** **Le Projet ne peut-il pas prendre en compte la reconstitution du cheptel au regard des pertes subies par certains éleveurs du fait de l'insécurité ?**

**Réponse :** Le sous-secteur de l'élevage et ses acteurs sont durement éprouvés par le contexte sécuritaire difficile. En effet, la production par la mobilité du bétail est désormais limitée aux zones accessibles, à l'origine de déplacement de certains éleveurs et leurs troupeaux vers l'Ouest du pays. En plus, on note les pertes d'animaux suite aux déguerpissements et déplacements des populations pour raisons d'insécurité, sans oublier les pillages et vols d'animaux. Au regard de cette situation, le Gouvernement, à travers le MARAH, a intégré dans l'accompagnement des producteurs, l'appui à la reconstitution

du cheptel. Le PDCVIE, à travers des kits de noyaux de petits ruminants au profit des producteurs vulnérables dont les Personnes déplacées internes et les activités des sous-projets, contribuera à la reconstitution du cheptel.

**Question n°11 :** **Le Gouvernement peut-il fournir à la Représentation nationale les statistiques sur la consommation de viande et de lait par habitant et par an au Burkina Faso ?**

**Réponse :** La consommation moyenne de viande au Burkina Faso est en d'environ de 12 kg par personne et par an, ce qui est en deçà de la consommation recommandée par le Plan national nutrition santé (PNNS), qui est d'environ 25,55 kg pour un adulte. Pour le lait, sa consommation annuelle varie entre 20 et 30 litres par habitant, ce qui est faible au regard de sa valeur nutritive.

**Question n°12 :** **Quelles sont les organisations paysannes et professionnelles qui seront prises en compte par le Projet ?**

**Réponse :** Dans le montage du projet, il n'est pas indexé d'organisations spécifiques, mais dans sa logique, toutes les organisations actives dans la zone d'intervention seront impliquées. Cela permettra d'assurer la durabilité des investissements

**Question n°13 :** **Quelle est la part du budget consacrée à l'élevage ?**

**Réponse :** En termes d'investissement, dans le budget national, il est projeté un montant de 6 325 404 000 francs CFA pour 2025 contre 3 655 344 359 francs CFA en 2024, soit une hausse de plus de 73%. En dehors du budget national, il faut noter que le secteur de l'élevage bénéficie également des financements des Partenaires techniques et financiers et des acteurs non étatiques (ONG, secteur privé). Pour le compte des projets sous l'Administration publique, nous avons le PRECEL, le Projet régional d'appui au pastoralisme au Sahel, le Projet régional d'appui au pastoralisme au Sahel (PRAPS) et le Projet de

développement durables des exploitations pastorales au Sahel (PDPS).

**Question n°14 : Quel bilan le Gouvernement peut-il faire du Projet d'appui au développement de l'élevage du Burkina (PADEL-B) ?**

**Réponse :** Le PADEL-B a été dans l'ensemble très efficace avec un taux d'exécution physique très satisfaisant de 96,98% à la date du 30 septembre 2022. Le taux d'exécution financière a été jugé également très satisfaisant car il a été de 100% à la date d'achèvement.

En matière de santé animale, les principales réalisations sont :

- 5 679 752 animaux ont été vaccinés contre la Péri pneumonie contagieuse bovine (PPCB) soit un taux de réalisation de 126,2% ;
- 8 174 405 animaux ont été vaccinés contre la Peste des petits ruminants (PPR), soit un taux de réalisation de 102,18% ;
- 6 559 420 têtes de volaille ont été vaccinées contre la variole aviaire, soit un taux de réalisation de 127,4%.

Dans le domaine de la transformation, il faut noter que la quantité de lait transformé par les bénéficiaires est passée de 840 000 litres en 2020 à 1 598 726 litres en 2022 pour une cible de 1 700 000 litres.

La quantité de poissons produits par les bénéficiaires est passée de 240 tonnes en 2020 à 561 tonnes pour une cible de 650 tonnes en 2022, soit un taux de réalisation satisfaisant de 86,31%.

En matière de réalisation de micro-projets en 2022, le nombre de micro-projets financés est de 1 653 pour une cible de 1 500, soit un taux de réalisation de 110,2%. Le nombre de sous-projets financés au titre des Alliances productives (AP) est de 54 pour une cible de 40, soit un taux de réalisation de 135%. Le volume des prêts mobilisés auprès des Institutions financières partenaires (IFP) est de 5 018 149 217 francs CFA pour une cible de 4 514 284 612 francs CFA, soit un taux de réalisation de 114,6%.

**Question n°15 : Quelles sont les zones couvertes par le projet ?**

**Réponse :** Le Projet couvre les régions de la Boucle du Mouhoun, des Cascades, des Hauts- Bassins et du Sud-Ouest.

**Question n°16 : Pourquoi le Ministère de la Santé n'a pas été cité dans les structures techniques en charge de la mise en œuvre du PDCVIE, pour prendre en charge le « One health » ?**

**Réponse :** Le Ministère de la Santé n'a pas été cité expressément dans le document, mais dans sa mise en œuvre, il n'est pas exclu que le projet fasse appel à toutes les compétences et structures qui peuvent contribuer à la mise en œuvre efficace des activités.

**Question n°17 : Le Gouvernement peut-il faire à la Représentation nationale, l'état des lieux de la station d'élevage de Samendéni ?**

**Réponse :** La mise en place des stations d'élevage, depuis 1943 (station de Banakélédaga/Bobo), s'inscrit dans une vision de promotion et de développement durable des productions animales dans une approche de maillage du territoire national. Le Burkina Faso compte à ce jour sept stations d'élevage dont celle de Samendéni située à 50 km de Bobo-Dioulasso. Elle a été créée en 1957 et comporte les aménagements et infrastructures suivantes, dans un état général vétuste : infrastructures et équipements d'élevage (parcs, magasins), bureaux administratifs, logements (à réfectionner), et aménagements pastoraux (cultures fourragères). Comme les six autres stations, le domaine foncier de celle de Samendéni n'est pas sécurisé. Il est à noter que des initiatives sont en cours pour sécuriser, moderniser et relancer les activités toutes les stations d'élevage, les moderniser et relancer les activités.

**Question n°18 :** Il est fait cas, dans le présent Projet de loi, de plusieurs ententes directes. Etant donné que le secteur privé intervient dans le Projet, ne serait-il pas plus judicieux de privilégier l'appel à concurrence qui favorise la transparence ?

**Réponse :** La stratégie de mise en œuvre du PDCVIE prévoit, entre autres dispositifs, des contrats de prestation avec les prestataires pour l'exécution des études et travaux, la fourniture de biens et services et les actions spécifiques de renforcement des capacités des bénéficiaires. Ces contrats seront signés à l'issue de consultations restreintes ou des appels d'offres. Il est également prévu la signature de convention avec les services techniques spécifiques (centraux et déconcentrés) pour les formations, les sensibilisations, le suivi et l'appui-conseil nécessaires. Le principe de mise en concurrence de potentiels prestataires sera donc en vigueur pendant la phase de mise en œuvre de ce projet.

### **III. EXAMEN DU PROJET DE LOI ARTICLE PAR ARTICLE**

A l'issue du débat général, les commissaires ont procédé à l'examen du projet de loi article par article et y ont apporté des amendements intégrés au texte issu de la Commission.

#### **IV. APPRECIATION DE LA COMMISSION**

La Commission des finances et du budget est convaincue que l'adoption du présent projet de loi permettra au Burkina Faso :

- d'augmenter durablement la capacité de transformation et de production ainsi que la durée de conservation des produits du sous-secteur de l'élevage ;
- de réduire l'exportation des animaux sur pieds au profit de la viande de qualité produite dans des unités de transformation répondant aux normes requises ;
- d'améliorer les conditions de vie, la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations dans les zones bénéficiaires du projet.

Par conséquent, elle recommande à la séance plénière d'autoriser la ratification de l'accord de prêt par l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 05 septembre 2024

Le président

Moussa NOMBO

Pour le rapporteur en mission

Issaka TAPSOBA

## **ANNEXE : LISTES DE PRESENCE**

### **SEANCE D'APPROPRIATION DU DOSSIER LE MARDI 20 AOUT 2024**

#### **Liste des députés présents**

<b>N°</b>	<b>NOM ET PRENOM (S)</b>	<b>QUALITE</b>
1.	NOMBO Moussa	Président
2.	SANOGO Drissa	Vice-président
3.	YARO Mamadou	Rapporteur général
4.	KONSEIBO/TIENDREBEOGO Félicienne Marie Pélagie	1 <sup>re</sup> Secrétaire
5.	HAMA Ly	2 <sup>e</sup> Secrétaire
6.	ZANGRE François	Membre
7.	NIKIEMA Wendyellé Ambroise	Membre
8.	TRAORE Séphorah Anita Soumaï	Membre
9.	DIALLO Daouda	Membre
10.	TAPSOBA Issaka	Membre
11.	FOFANA Haoua	Membre
12.	OUEDRAOGO Mahamady	Membre

#### **Liste des députés absents**

<b>N°</b>	<b>NOM ET PRENOMS</b>	<b>QUALITE</b>
1.	KONE Diakalia	Membre
2.	NASSOURI Daaga	Membre
3.	TRAORE/ILBOUDO Anne Marie Joseph	Membre
4.	ZOUNGRANA Nemata Brigitte	Membre

**SEANCE D'AUDITION DU GOUVERNEMENT**  
**DU MARDI 03 SEPTEMBRE 2024**

**Liste des députés présents**

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	NOMBO Moussa	Président
2.	SANOGO Drissa	Vice-président
3.	YARO Mamadou	Rapporteur général
4.	KONSEIBO/TIENDREBEOGO Félicienne Marie Pélagie	1 <sup>re</sup> Secrétaire
5.	HAMA Ly	2 <sup>e</sup> Secrétaire
6.	KONE Diakalia	Membre
7.	FOFANA Haoua	Membre
8.	TRAORE Séphorah Anita Soumaï	Membre
9.	TAPSOBA Issaka	Membre
10.	ZOUNGRANA Nemata Brigitte	Membre
11.	OUEDRAOGO Mahamady	Membre
12.	ZANGRE François	Membre
<b>Députés des Commissions générales saisies pour avis</b>		
1.	BONZI Nonyeza	CDD
2.	YELKOUNY Ouedenmanègdè Hermann	CAEDS

**Liste des députés absents**

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	DIALLO Daouda	Membre
2.	TRAORE/ILBOUDO Anne-Marie Joseph	Membre
3.	NASSOURI Daaga	Membre
4.	NIKIEMA Wendyellé Ambroise	Membre

## **LISTE DES MEMBRES DE LA DELEGATION GOUVERNEMENTALE**

<b>N°</b>	<b>NOM &amp; PRENOM (S)</b>	<b>QUALITE</b>
1.	DICKO Amadou	Ministre délégué
2.	SANOU Gaoussou	SG/MARAH
3.	DIALLO Hamadou	Chef Cab/MD-MARAH
4.	BAKONE Emilien	Chargé de mission
5.	DA Marcel	DGPA/MARAH
6.	OUEDRAOGO Oumarou	DCPP/DGESS
7.	SIRI Youssouf	DGCOOP/MEF
8.	ZABRE Frédéric	DGTC/MEF
9.	ZOUNGRANA Martin	DGCOOP/MEF
10.	ZOUNGRANA Estelle	DGRI/MJDHRI

## **LISTE DU PERSONNEL ADMINISTRATIF**

<b>N°</b>	<b>NOM ET PRENOMS</b>	<b>QUALITE</b>
1.	VEBAMBA Sylvain	Conseiller spécial du PALT
2.	BALBONE Idrissa	Conseiller parlementaire
3.	YARO Evertin	Conseiller parlementaire
4.	TINDANO/ZOUNDI Louise	Administrateur parlementaire/COMFIB
5.	TRAORE/LOLO Mata	Administrateur parlementaire/COMFIB
6.	BAMOGO Jérôme	Administrateur parlementaire/CAEDS
7.	OUEDRAOGO/OUEDRAOGO Aimée Edwidge	Administrateur parlementaire/CDD
8.	DABO Inoussa	Stagiaire
9.	MAIGA Djanka Fatim	Stagiaire

## **SEANCE D'ADOPTION DU RAPPORT DU JEUDI 05 SEPTEMBRE 2024**

### **Liste des députés présents**

<b>N°</b>	<b>NOM ET PRENOMS</b>	<b>QUALITE</b>
1.	NOMBO Moussa	Président
2.	SANOGO Drissa	Vice-président
3.	YARO Mamadou	Rapporteur général
4.	KONSEIBO/TIENDREBEOGO Félicienne Marie Pélagie	1 <sup>re</sup> Secrétaire
5.	HAMA Ly	2 <sup>e</sup> Secrétaire
6.	ZANGRE François	Membre
7.	ZOUNGRANA Nemata Brigitte	Membre
8.	TAPSOBA Issaka	Membre
9.	KONE Diakalia	Membre
10.	OUEDRAOGO Mahamady	Membre
<b>Députés des Commissions générales saisies pour avis</b>		
1.	BONZI Nonyeza	CDD
2.	YELKOUNY Ouedenmanègdè Hermann	CAEDS

### **Liste des députés absents**

<b>N°</b>	<b>NOM ET PRENOMS</b>	<b>QUALITE</b>
1.	TRAORE Séphorah Anita Soumaï	Membre
2.	NASSOURI Daaga	Membre
3.	DIALLO Daouda	Membre
4.	FOFANA Haoua	Membre
5.	NIKIEMA Wendyellé Ambroise	Membre
6.	TRAORE/ILBOUDO Anne-Marie Joseph	Membre

## **LISTE DES MEMBRES DE LA DELEGATION GOUVERNEMENTALE**

<b>N°</b>	<b>NOM &amp; PRENOM (S)</b>	<b>QUALITE</b>
1.	DICKO Amadou	Ministre délégué
2.	DIALLO Hamadou	Chef Cab/MD-MARAH
3.	DA Marcel	DGPA/MARAH
4.	OUEDRAOGO Oumarou	DCPP/DGESS
5.	SIRI Youssouf	DGCOOP/MEF
6.	ZOUNGRANA Estelle	DGRI/MJDHRI

## **LISTE DU PERSONNEL ADMINISTRATIF**

<b>N°</b>	<b>NOM ET PRENOMS</b>	<b>QUALITE</b>
1.	VEBAMBA Sylvain	Conseiller spécial du PALT
2.	BALBONE Idrissa	Conseiller parlementaire
3.	YARO Evertin	Conseiller parlementaire
4.	TINDANO/ZOUNDI Louise	Administrateur parlementaire/COMFIB
5.	TRAORE/LOLO Mata	Administrateur parlementaire/ COMFIB
6.	BAMOGO Jérôme	Administrateur parlementaire/CAEDS
7.	OUEDRAOGO/OUEDRAOGO Aimée Edwige	Administrateur parlementaire/CDD